

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/07/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-ARA-DP-00617

1. Intitulé du projet

construction d'un ensemble de logements - rue du ressort - Clermont Ferrand

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CARDINAL INVESTISSEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RUBI Stéphane - Président

RCS / SIRET

4 8 2 | 1 0 6 | 6 6 5 | 0 0 0 3 8

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un ensemble de logements sur une assiette foncière d'environ 4722 m² rue du ressort à Clermont ferrand (63).

4.2 Objectifs du projet

Le projet comprendra :

- un bâtiment A destiné à un ou des bailleurs sociaux
- un bâtiment B destiné à l'accession à la propriété
- un bâtiment C destiné à accueillir une résidence étudiante

le projet comprendra également une aire de stationnement (non ouvert au public) et des espaces verts ainsi qu'un commerce sur la rue du ressort en rez de chaussée d'un bâtiment.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

les travaux consisteront :

- à des travaux de terrassement au droit des bâtiments (sous sol au niveau des bâtiments c et B)
- à des travaux de fondations,
- à la réalisation de réseaux enterrés
- à la réalisation des voiries,
- à l'édification des bâtiments
- au paysagement de l'aménagement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

le projet comprendra globalement :

- 3 bâtiments en (r+6 à r+9)
- des espaces verts
- des voiries

le bâtiment A sera composé de T2, T3, T4 et T5 (soit environ 217 personnes)

le bâtiment B sera composé de T1, T2, T3, T4 (soit environ 138 personnes)

le bâtiment C sera composé de studios, de T2 et de T3 (soit environ 132 personnes)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

le projet est soumis à Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface des parcelles (BY489,491,500 et non cadastré)	4612 m ²
surface plancher projetée	environ 11 009 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

39 rue du ressort 63100 CLERMONT
FERRAND

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°06'38"E Lat. 45°47'14"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	D'après le site de la DREAL
En zone de montagne ?	☐	☒	D'après le site de la DREAL
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	D'après le site de la DREAL
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	D'après le site de la DREAL
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	D'après le site de la DREAL
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un plan de prévention du bruit dans l'environnement a été approuvé le 24 septembre 2012 par arrêté préfectoral dans le département
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	L'assiette foncière du projet n'est pas localisée dans une zone relative à la protection d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine de l'UNESCO.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	la bibliographie ne fait pas état de zones humides au sens de la réglementation en vigueur au droit des terrains
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	D'après les données existantes (prim.net, préfecture et communes) le site est concerné par un PPR Inondation approuvé le projet ne se trouve pas en zone inondable
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	un diagnostic de la qualité des sols est en cours par SOCOTEC, d'après les premiers résultats et compte tenu des mesures de gestions (terrassment pour le sous sol, création de dalle et espaces verts (apport de terre végétale), la qualité des sols est compatible avec l'usage futur du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	la ville de clermont ferrand n'est pas classée dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	d'après les données de l'ARS
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	le site se trouve à plus de 2 km des zones NATURA 2000 (vallées et coteaux thermophiles du nord de clermont ferrand, et Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes)
D'un site classé ?	☐	☒	l'assiette foncière n'est pas localisé dans une zone relative à la protection des monuments historiques

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet engendrera une augmentation de la consommation en eau de ville pour les usages sanitaires courants. Ces prélèvements seront réalisés sur le réseau existant. Aucun prélèvement d'eau souterraine n'est prévu dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le projet prévoit un cuvelage pour la réalisation du sous sol
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les déchets de démolition feront l'objet d'un tri et d'une valorisation si possible par recyclage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux. Aucun apport n'est prévu.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les terrains ne sont pas localisés dans un corridor écologique. L'imperméabilisation quasi totale des terrains induit théoriquement, une faible valeur écologique du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans une zone déjà anthropisée (bâtiment du collège franc rosier et terrain de sport). Il n'occasionnera pas de consommation d'espaces naturels, forestiers, maritimes ou agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Les terrains ne sont pas concernés par des risques technologiques (absence de PPRT).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Les terrains ne sont pas concernés par le risque inondation retranscrit dans un PPRI approuvé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Au regard de la nature du projet, ce dernier n'engendrera pas de risques sanitaires particuliers.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet prévoit des logements qui engendreront de la circulation. des places de stationnement sont prévus.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Durant la phase de travaux, les passages d'engins de chantier motorisés de type camion peuvent engendrer une gêne pour le voisinage. Une fois le projet terminé, il génèrera des bruits afférents à la circulation des véhicules. Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores particulières autres que les bruits inhérents à la circulation sur les routes adjacentes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Compte tenu de la future activité , le projet n'engendrera pas d'odeurs particulières. Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives particulières.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	En phase de travaux, les passages des engins motorisés peuvent occasionnés des vibrations autour de la zone de chantier. Une fois les bâtiments construits, l'aménagement ne générera pas de vibrations. Le projet n'est pas concerné par des sources de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet occasionnera des émissions lumineuses dues : - à l'éclairage intérieur et extérieur des bâtiments , - à l'éclairage extérieur des zones de stationnement et des voies de circulation dite douce Le projet n'est pas concerné par des émission lumineuses particulières, hormis les éclairages des voiries adjacentes.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet n'occasionnera pas de rejets polluants particuliers autre que les rejets inhérents au chauffage (si énergie fossile), à la circulation et aux systèmes de climatisation éventuels.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'opération générera des eaux de ruissellements. Elles seront gérées quantitativement et qualitativement (mise en place d'un débourbeur-séparateur à hydrocarbures). L'opération générera des eaux usées domestiques. Ces eaux seront traitées par l'intermédiaire de la station d'épuration de la commune.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera la production de déchets liés à la destruction du bâtiment existant puis à la construction de la nouvelle infrastructure. En phase d'exploitation, les déchets seront des Déchets Industriels Banals, des déchets ménagers, d'emballages. Ils seront traités par des filières adaptées. L'opération n'engendrera pas de déchets dangereux. Aucune ICPE n'est pressentie sur le site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	L'aspect esthétique, le volume des bâtiments ainsi que les espaces verts projetés permettront une insertion paysagère adaptée au contexte local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de l'aménagement et au regard des études connexes mener (diagnostic sol) et du contexte actuel du site, l'aménagement ne semble pas nécessiter d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LYON

le,

30/06/2017

Signature

5/11

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus